



AVIS PUBLIC est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur du lac Saint-Augustin Nord, au sud du chemin du Lac, entre le chemin de la Butte et la 13^e Avenue

1. La tenue d'un scrutin référendaire qui se tiendra le **14 août 2011** est nécessaire à la suite de l'adoption, le 6 juin 2011, du Règlement numéro REGVSAD-2011-269 intitulé : Règlement décrétant un emprunt de 11,5 millions pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie au lac Saint-Augustin Nord, dont le montant a été modifié le 20 juin 2011.
2. Le scrutin référendaire concerne le secteur du lac Saint-Augustin Nord, au sud du chemin du Lac, entre le chemin de la Butte et la 13^e Avenue.
3. Le bureau de vote le jour du scrutin, le **14 août 2011**, sera ouvert de 10 h à 20 h à l'endroit ci-dessous indiqué :

Collège Saint-Augustin
4950, Lionel-Groulx
Saint-Augustin-de-Desmaures
4. Un vote par anticipation sera tenu le **7 août 2011** de 12 h à 20 h au même endroit précédemment mentionné.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 1^{er} jour de juillet 2011

M^o Caroline Nadeau, greffière
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
www.ville.st-augustin.qc.ca